歐洲人權法院裁判

AFFAIRE FAHRİYE ÇALIŞKAN c. TURQUIE (□)*

黃 若 婷**

EN DROIT

I. SUR LA VIOLATION ALLÉGUÉE DES ARTICLES 3 ET 13 DE LA CONVEN-TION

33. La requérante reproche au commissaire S.Ç. de lui avoir infligé, dans les locaux du commissariat, des traitements contraires à l'article 3 de la Convention ainsi que de ne pas avoir disposé d'un recours effectif pour faire valoir ses plaintes à ce sujet. Ces dispositions sont ainsi libellées :

Article 3

«Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants»

Article 13

«Toute personne dont les droits et libertés reconnus dans la (...) Convention ont été violés, a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles.»

法律適用

○關於本公約第3條及第13條之違反

33、本案申請人指控 S.Ç.局長在警察局 內對她施予違反本公約第 3 條之處遇,以及 未能針對她對此事之申訴給予有效之救濟。 相關條文如下:

公約第3條

「任何人不得被施予酷刑或使受非人道 的或侮辱的待遇或懲罰。」

公約第13條

「任何人依本公約規定而受到保障之權 利與自由受到侵害時,有權向國家機關請求 有效之補救,上述侵害行為係由執行公務之 公職人員造成者亦同。」

^{*} 歐洲人權法院 2008 年第 40516/98 號申請案最終判決,關於公約條文中譯部分參考中國人權協會編纂 《人權法典》,2001 遠流出版。

本文之完成感謝國立臺灣大學法律學系陳忠五教授斧正指導。

^{**} 黃若婷,國立臺灣大學法律學系學士,國立師範大學法語中心 14 級課程修畢,得福 (DELF) 法語檢定 B2 級及格。

A. Arguments des parties

1. La requérante

34. La requérante affirme avoir été intimidée et brutalisée par le commissaire S.Ç., en quête de vengeance à cause d'anciens différends personnels ainsi que de ses activités sociales et politiques dans le district.

Elle estime que les preuves médicales produites en l'espèce suffisent à établir une violation substantielle de l'article 3 de la Convention.

35. La requérante critique en outre l'indifférence de la justice turque face à sa situation. Elle en veut d'abord pour preuve le procès qui a abouti à sa condamnation. A ce sujet, elle déplore notamment le poids attaché par le juge correctionnel aux témoignages des policiers, qui ne pouvaient en aucun cas passer pour crédibles ni pour impartiaux. En réalité, il serait simplement absurde de suggérer qu'une femme puisse violenter un commissaire, dans un commissariat plein d'agents, puis quitter les lieux comme s'il ne s'était rien passé.

Aussi se plaint-elle du caractère arbitraire non seulement de sa condamnation, mais aussi de l'impunité accordée au commissaire S.Ç., à l'issue d'une enquête partiale et ne tendant qu'à éviter qu'un agent de l'Etat réponde de ses méfaits.

2. Le Gouvernement

36. Le Gouvernement rétorque que les scénarios d'hostilité invoqués par la requérante ne justifient aucunement son agression envers un officier de la police. En l'espèce, le commissaire S.Ç., afin « d'empêcher la requérante de continuer ses assauts et de se défendre, a dû lui

一、兩造辯論

1、本案申請人

34、本案申請人主張,因為之前她與 S. Ç. 局長間私人糾紛以及她在該區域所從事之社會政治活動,她受到 S. Ç. 局長尋求報復之恫嚇與暴力對待。

她認為依據在此情形下做成之醫療報告, 足以證明構成本公約第3條之違反。

35、本案申請人亦批評土耳其司法對她 處遇的漠視。首先,她要求提出導致她被判 有罪之證據。關於此事,她感到非常遺憾輕 罪法庭法官對於警方證詞的重視,那些證詞 在任何情況下都無法被視為可信或無偏頗的。 事實上,認定一位女性能夠在滿是警察的警 察局對警察局長施暴,並且如同什麼事也沒 發生般離開現場,這事實本身就很不合邏輯。

此外,她不只控訴針對她的有罪判決之 專斷,亦控訴 S.Ç.局長未被處分之不公正, 該判決係根據立場偏頗之調查作成,僅為了 避免讓一位國家公務員為自己的罪行負責。

2、被告政府

36、被告政府辯稱本案申請人所引述之對己不利情節並不能正當化她侵犯警方人員的行為。在系爭案件中,S.Ç.局長「為了制止本案申請人繼續其攻擊行為及防衛自己,必須使用武力壓制她」。

résister en usant de la force ».

Le Gouvernement fait remarquer que les deux rapports médicaux obtenus le jour de l'incident et concernant la requérante ne contiennent aucune information précise susceptible d'établir l'existence de mauvais traitements.

Par ailleurs, il soutient que le rapport de l'hôpital universitaire d'Ege n'a pas de valeur probante, car délivré le 2 février 1995, soit environ trois mois après l'incident. Que ce rapport fasse allusion à un examen neurologique effectué le 12 octobre 1994 ne tire à aucune conséquence, dès lors que rien n'explique pourquoi il n'a pas été mis au net après la consultation.

D'après le Gouvernement, l'avis médical des médecins de l'Association des droits de l'homme d'Izmir ne fait pas foi non plus. Cette association n'a pas qualité d'établissement de santé ni l'autorisation ministérielle pour offrir des prestances médicales. Cette association, à l'instar de ses semblables, se limite à faire rencontrer des demandeurs avec certains médecins de son choix.

37. Le Gouvernement estime enfin que la procédure d'enquête menée en l'espèce ne prête le flanc à aucune critique. La requérante est également malvenue d'arguer de l'absence d'un recours effectif, au sens de l'article 13 de la Convention, dès lors qu'elle a bien formé opposition contre le non-lieu rendu au sujet du commissaire qu'elle avait mis en cause.

B. Appréciation de la Cour

Observation de l'article 3 de la Convention
 La Cour rappelle que lorsqu'un indi-

被告政府指出,事發當天針對本案申請 人作成之兩份醫療報告內容中,並沒有任何 明確資訊顯示虐待情事存在。

此外,它(被告政府)主張愛格大學醫院作成之報告並不具有證據能力,因為它是在1995年2月2日-也就是大約事件發生後三個月-才送出的。儘管這份報告暗示神經科檢查是在1994年10月12日作成亦同,蓋此無法解釋為何該報告未在診斷後立即作成。

根據被告政府,伊茲米爾人權協會醫師 群之醫學意見亦不足採。此協會並不具有醫療機構之資格,亦不具有提供醫療諮詢之政 府許可。此協會,如同其他類似團體,僅提 供予申請者一些依它偏好所選擇的醫師為他 們服務。

37、最後,被告政府認為,針對系爭案件所作之調查並無可議之處。根據本公約第 13條之規定,本案申請人指控其上訴請求不被受理一事為無理由,蓋對於該被告警局長被判不予起訴一案中,她已經充分表達反對意見。

二、本院評價

1、本公約第3條之遵守

38、本院重申,當一個人自由受到限制

vidu se trouve privé de sa liberté ou, plus généralement, se trouve confronté à des agents des forces de l'ordre, l'utilisation à son égard de la force physique alors qu'elle n'est pas rendue nécessaire par son comportement porte atteinte à la dignité humaine et constitue, en principe, une violation du droit garanti par l'article 3 (*Sultan Öner et autres c. Turquie*, n° 73792/01, § 127, 17 octobre 2006, *et R.L. et M.-J.D. c. France*, n° 44568/98, § 61, 19 mai 2004).

39. Il n'est pas contesté qu'en l'espèce, l'incident incriminé s'est produit le 11 octobre 1994, dans le commissariat de Gölmarmara, où la requérante avait été convoquée au sujet de la vente, semble-t-il sans autorisation, des tickets d'un spectacle organisé par l'association dont elle était membre (paragraphes 9 et 10 ci-dessus). Nul ne conteste non plus que c'est bien le commissaire S.Ç. qui a usé de la force à l'encontre de la requérante.

40. La Cour note que deux certificats médicaux ont été établis le jour dudit incident (paragraphes 11 et 15 ci-dessus), un troisième, le lendemain, et un dernier, le 18 octobre 1994 (paragraphes 16 et 17 ci-dessus).

Le premier certificat, avant de conclure que l'intéressée « a probablement été battue », fait état d'une ecchymose et d'un hématome de 7-8 cm sur la face intérieure du bras gauche, une hyperémie au niveau scapulaire gauche et une irritation du cuir chevelu.

Le second certificat, établi quelques heures plus tard par un neurologue de l'hôpital civil d'Akhisar, mentionne des nausées, des troubles de la vue et un traumatisme crânien, nécessitant un examen urgent au service de neurochirurgie 或一更常見的情形是一面對警方人員時,從此人角度觀之,對方在不必要的情形下使用武力,有損害其人格尊嚴,原則上構成對公約第3條所保障之權利之侵害(見2006年10月17日作成之第73792/01號 Sultan Öner等人對土耳其判決,第127點,以及2004年5月19日作成之第44568/98號R.L.與M.-J.D.對法國判決,第61點)。

39、系爭案件中無爭執者為,被訴事件 發生於1994年10月11日,本案申請人因為 疑似未經許可而販售她隸屬之協會所舉辦之 表演的票券,而被傳喚至格爾馬爾馬拉警察 分局(前揭第9點及第10點參照)。就對於 本案申請人施暴者即為S.Ç.局長一事兩造亦 無異議。

40、本院注意到有兩份醫學檢查證明係 於前述事件發生當日作成(前揭第 11 點及第 15 點參照),第三份在次日作成,還有最後 一份是在 1994 年 10 月 18 日作成(前揭第 16 點及第 17 點參照)。

第一份證明,在作出當事人「可能被揍」 之結論前,指出其左手臂內側有一處挫傷與 一處約7到8公分長的嚴重瘀傷,左肩胛有 一處充血以及頭皮有輕微發炎。

第二份證明係於數小時後由阿克希薩爾國民醫院一位神經科醫師作成,提到(本案申請人)有噁心想吐、視覺障礙以及顱骨受到外傷之情形,需要立刻赴愛格大學醫院神經外科作緊急檢查。

de l'hôpital universitaire d'Ege.

D'après le troisième rapport médical, mis au net le 2 février 1995, l'examen neurologique en question a été effectué le 12 octobre 1994 par un neurologue de l'hôpital universitaire d'Ege. Le diagnostic porte sur un hématome pariétal entraînant un arrêt de travail de cinq jours.

Le quatrième certificat date du 18 octobre 1994 et est signé par des médecins attachés à l'Association des droits de l'homme d'Izmir. Sous son volet physiopathologique, il mentionne des ecchymoses de 2x7 cm sur la face postérieure du bras et de 2x3 cm sur la partie distale de l'avant-bras droit. Sous son volet psychopathologique, il fait état de symptômes d'insomnie et d'amnésie, d'une défaillance de concentration et d'une anxiété, susceptibles de correspondre à une névrose post-traumatique.

41. Au vu de ce qui précède, la Cour ne saurait suivre le Gouvernement lorsqu'il conteste la valeur probante des troisième et quatrième certificats médicaux (paragraphe 36 ci-dessus) qui, en réalité, ne font qu'appuyer les conclusions des deux premiers, et qui, du reste, émanent de médecins dont l'intégrité et les compétences ne paraissent pas sujettes à caution.

Eu égard au niveau de preuve requise par l'article 3 (Ölmez c. Turquie, n° 39464/98, § 58, 20 février 2007), la Cour estime que les éléments médicaux disponibles corroborent suffisamment pour crédibiliser l'allégation de la requérante, selon laquelle le commissaire S.Ç. lui a tiré les cheveux, pincé les bras et l'a frappée sur la tête.

42. En l'espèce, que pareil traitement ait été consécutif ou non à une agression verbale

根據 1995 年 2 月 2 日送出之第三份醫療報告,該神經科檢查係於 1994 年 10 月 12 日由愛格大學醫院一位神經科醫生所作,該診斷指出(本案申請人的)左頂骨上有一處嚴重瘀傷,導致當事人暫停工作五日。

第四份證明上則註記有 1994 年 10 月 18 日之日期,並有伊茲米爾人權協會醫師群之簽名。在病理生理學方面,它提到(本案申請人的)右上手臂後側上有一2×7公分大小之挫傷,以及在左手臂上端部份有一2×3公分挫傷。在精神病理學方面,它指出(本案申請人)有失眠、失憶之症狀、專注力減退以及焦慮不安,可能得了一種創傷後的精神官能症。

41、鑒於先前所作成之證明,本院無法接受被告政府針對第三份及第四份醫療檢查證明之證據能力所提出之異議(前揭第36點參照),此後二份證明事實上僅是前二份證明結論之重申,此外,爭執作出證明之醫師之廉正性及權限資格似無說服力。

考慮到本公約第3條所要求之證明程度 (見2007年2月20日之Ölmez對土耳其判 決,編號第39464/98號,第58點),本院 認為現有醫療資料足以證明本案申請人之主 張成立,根據該主張,S.Ç.局長曾扯她頭髮、 擰她的手臂以及打她的頭。

42、同樣地,上述暴力行為是否係由本 案申請人的言語挑釁或甩耳光行為所招致並 ou à une gifle de la part de la requérante n'est guère décisif (paragraphe 21 ci-dessus). Ce qui importe est de rechercher si la force utilisé par le commissaire S.C. était nécessaire et proportionnée, étant entendu qu'à cet égard la Cour attache une importance particulière aux blessures qui ont été occasionnées et aux circonstances dans lesquelles elles l'ont été (R.L. et M.-J.D., précité, § 68).

43. Dans ce contexte, la Cour est prête à supposer que le commissaire S.Ç. ait pu agir pour maîtriser la requérante, prétendument surexcitée au moment des faits. Ceci dit, il n'en demeure pas moins qu'il s'agissait bien d'une femme, s'étant retrouvée seule dans un commissariat, où elle avait été convoquée pour un simple problème associatif. Aussi la Cour éprouve-t-elle des difficultés à comprendre les circonstances exactes qui auraient pu la pousser à en venir aux mains avec un commissaire, rien dans le dossier n'indiquant qu'elle puisse être à ce point prédisposée à la violence.

Quoi qu'il en soit, même sous l'emprise d'un ressentiment du fait d'avoir été giflé, un commissaire, entouré de ses subordonnés, aurait dû réagir avec plus de retenue et par des moyens certainement autres que d'infliger à la requérante une incapacité temporaire de cinq jours.

Il s'agit là d'un traitement avilissant, propre à inspirer des sentiments de peur et de vulnérabilité disproportionnés et qui ne pouvait, par conséquent, correspondre à un usage de la force rendu strictement nécessaire (comparer avec R.L. et M.-J.D., précité, § 72, et Rehbock c. Slovénie, n° 29462/95, §§ 76, 77, CEDH 非重點;重要的是調查S.C.局長使用暴力是 否出於必要與適當,據此本院特別重視其所 造成之傷勢以及造成此傷勢之情境。

43、在此情況下,本院心證認定 S.C.局 長當時確實以武力制服本案申請人,也就是 所謂在行為當時過度激動。亦即,此事件的 事實仍是有關於一位女性,單獨在警察局, 因為一個單純的問題而被傳喚至該地。此外, 本院認為難以證明確實存在有迫使本案申請 人和一位警察局局長大打出手之情境,卷內 並無資料指出她具有暴力傾向。

不論是什麼情況,即便是受到被甩耳光 之不滿情緒所影響,一位警察局局長,在四 周都是其下屬的情況下,制止對方的行為時 應當更為自制,並且當然應採取會造成本案 申請人五天暫時無法工作以外之方法為之。

本案涉及一侮慢他人之處遇,該處遇足 以引起過度恐懼及無助易受傷害之情緒,並 且因此不符合有使用武力必要之情形(比較 參照前揭 R.L.與 M.-J.D. 判決,第72點,以 及 Rehbock 對斯洛維尼亞判決,第 29462/95 號,第76、77點,2000年歐洲人權法院判 決第七卷)。

2000-XII).

- 44. Il y a donc eu en l'espèce violation substantielle de l'article 3 de la Convention.
 - 2. Observation de l'article 13 de la Conven tion
- 45. A la lumière des principes dégagés en la matière, la Cour n'a en l'espèce pour tâche que de rechercher si, compte tenu de la réaction de la justice face à son grief « défendable » tiré de l'article 3 (paragraphe 44 ci-dessus), la requérante a été en mesure ou non de se prévaloir du régime de réparation pécuniaire devant être mis en place au titre de l'article 13 (voir, notamment, Ölmez, précité, § 67).
- 46. En l'espèce, l'intéressée a saisi la sous-préfecture puis le parquet de Gölmarmara de plaintes, déposées respectivement les 14 et 19 octobre 1994, aux fins de l'ouverture d'enquêtes administratives et pénales contre le commissaire S.Ç. Le 18 novembre suivant, le parquet renvoya l'affaire devant le conseil administratif départemental, en application de la loi sur la poursuite des fonctionnaires, et l'examen conjoint des deux plaintes fut confié à un inspecteur, à savoir le directeur adjoint de la direction de la sûreté départementale de Manisa (paragraphes 23-26 ci-dessus).
- 47. Le 23 novembre 1994, ledit inspecteur rendit son rapport. D'après lui, les éléments médicaux produits à l'appui des plaintes semblaient être le fruit d'une solidarité entre médecins (paragraphe 7 ci-dessus); sinon, la vraie victime d'agressions verbales et physiques serait bien le commissaire S.Ç., dont les agissements s'analyserait en une légitime défense: il n'y avait donc pas lieu de le poursuivre

- 44、綜上,本案確實構成本公約第3條 之違反。
 - 2、本公約第13條之遵守
- 45、根據系爭案件中牽涉之原則,考量 司法針對本案申請人基於本公約第3條所得 提出申訴的回應(參照前揭第44點),在本 案中,本院只能調查審認本案申請人是否能 夠主張基於本公約第13條所建立之金錢損害 賠償制度(特別參照前揭 Ölmez 案,第 67 點)。
- 46、在此情形下,當事人為請求開啟針 對 S.C. 局長之行政與刑事調查程序,分別於 1994年10月14日及19日,先後向格爾馬爾 馬拉之縣警察局及檢察署提起申訴。同年11 月18日,檢察署依關於對公務人員訴究之法 律規定,將該案件移送至省警察局行政委員 會,此二申訴案並交由同一位調查員一亦即 馬尼薩省安全局之副局長-合併調查(參照 前揭第23點至第26點)。
- 47、1994年11月23日,該調查員提出 他的報告。他認為這些申訴所引用之醫療檢 查資料疑似為醫師同業間團結相護之結果(參 照前揭第7點);真正的口語及肢體攻擊受 害者應為S.C.局長,其行為被認定係出於正 當防衛:是故並無予以訴究之必要(參照前 揭第27點)。

(paragraphe 27 ci-dessus).

Suivant sans réserve cet avis, qui ultérieurement allait être contredit par le tribunal correctionnel de Gölmarmara (paragraphe 21 ci-dessus), le conseil de discipline départemental et le conseil administratif de Manisa rendirent des ordonnances de non-lieu, confirmées en appel (paragraphes 28-30 ci-dessus).

48. Vu ces deux procédures, qui se sont déroulées, semble-t-il, sans la participation active de la requérante (voir, par exemple, *Slimani c. France*, n° 57671/00, §§ 47-48, CEDH 2004-IX), la Cour ne peut que se borner à rappeler qu'elle a déjà jugé dans plusieurs affaires que les enquêtes menées par les organes, tels que ceux en cause en l'espèce, suscitaient de sérieux doutes, en ce qu'ils n'étaient pas indépendants vis-à-vis de l'exécutif (par exemple, *Sultan Öner et autres*, précité, § 143, et les références qui y figurent).

49. Ainsi, dans la présente affaire également, il suffit de constater que l'intervention du conseil administratif de Manisa n'ayant, du reste, fait qu'entériner les conclusions d'un inspecteur issu de la police elle-même, constitue un élément qui a grandement affaibli la rigueur du mécanisme judiciaire en place, dans la mesure où sa mise en œuvre n'a finalement permis d'établir ni les faits ni les responsabilités relativement aux allégations de la requérante.

50. Mêmes considérées ensembles (*Sultan Öner et autres*, précité, § 144, et *Silver et autres c. Royaume-Uni*, arrêt du 25 mars 1983, série A n° 61, p. 42, § 113), les procédures déclenchées n'ont donc pas été effectives, en ce qu'elles n'ont finalement fourni à la requérante aucun

此見解完全被馬尼薩省警察局之紀律委員會以及行政委員會採納(嗣後經格爾馬爾馬拉輕罪法庭予以駁斥,參照前揭第21點),據此裁定駁回,經上訴後確定(參照前揭第28點至第30點)。

48、觀此二訴訟程序,其程序之進行似欠缺本案申請人之積極有效參與(參見,例如,Slimani對法國判決,第57671/00號,第47點至第48點,2004年歐洲人權法院判決第九卷),本院僅能指出,本院曾審理過諸多由機關進行調查之案件,如同本案中那些機關,而這些調查曾引起嚴重的質疑,蓋其立場非獨立於行政權本身(例如,前揭SultanÖner等人判決,第143點,以及其所提之參考案例)。

49、是故,系爭案件亦同,已足認定馬尼薩省行政委員會所為的調查僅僅是採納一位調查員所為的推論,而該推論係源自於警方本身之說法,此調查結果之採納既無法建構事實亦無法確立本案申請人應為針對她之控訴負責,而大大地減損當地司法機關之公正嚴謹性。

50、基於相同的考量(參照前揭 Sultan Öner 等人判決,第 144 點,及 1983 年 3 月 25 日之 Silver 等人對英國判決,A 卷第 61 號,第 42 頁,第 113 點),本案所開啟之訴訟程序因此不具效力,蓋其終究仍無法向行政或民事法院針對求償提出合理依據,至多

fondement raisonnable pour essayer d'obtenir réparation devant les juridictions administratives ou civiles car, dans tous les cas, il aurait fallu pour le moins prouver qu'elle avait été victime de mauvais traitements aux mains d'un agent de l'Etat (Ölmez, précité, § 69).

51. Partant, il y a eu violation de l'article 13 de la Convention.

II. SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 41 DE LA CONVENTION

52. Aux termes de l'article 41 de la Convention, « Si la Cour déclare qu'il y a eu violation de la Convention ou de ses Protocoles, et si le droit interne de la Haute Partie contractante ne permet d'effacer qu'imparfaitement les conséquences de cette violation, la Cour accorde à la partie lésée, s'il y a lieu, une satisfaction équitable. »

A. Dommage matériel et moral

- 53. Rappelant que le montant de l'honoraire pour une consultation médicale est 62,10 nouvelles livres turques (YTL), la requérante allègue avoir subi un préjudice matériel du fait d'une perte de gain qu'elle ventile comme suit :
- 762,50 euros (EUR), pour les 20 jours ouvrables consacrés aux audiences ;
- 193,75 EUR, pour l'incapacité de travail de cinq jours constatée à l'hôpital universitaire d'Ege;
- 582,10 EUR, pour les déplacements entre trois villes, qui ont pris 15 jours au total;
- 970,30 EUR, pour les 25 jours, pendant lesquels il aurait été « psychologiquement »

僅能證明她 ⁵ 曾是受到國家公務員虐待之被 害者而已(參照前揭 Ölmez 判決,第 69 點)。

51、因此,構成本公約第13條之違反。

□ 關於本公約第41條之適用

52、根據本公約第41條規定,「若本院 認為締約國司法或其他當局所為之決定或措 施有違反本公約或相關議定書之情形,並該 締約國之內國法律針對上述決定或措施產生 之後果僅容許予以部份賠償時,則對於本院 在必要時對於受害之一方應予以公平的補 償。」

一、財產上及精神上損害

53、鑒於一次醫療診斷之診療費額為 62.10 新土耳其里拉,本案申請人引證指出 受有工作收入減少之財產上損害,數額分列 如下:

- 762.50 歐元,因為出庭應訊而無法工作 20 日。
- 193.75 歐元,經愛格大學醫院證明無 法工作 5 日。
- 582.10 歐元,在三個城市間奔波往返 總共費時 15 日。
- 970.30 歐元,因為所受到之打擊而「精神上」無法工作25日。

impossible de travailler du fait du choc subi ;

 1 562,50 EUR, pour la perte de clientèle considérable du fait de la médiatisation locale des incidents survenus.

Le montant total réclamé à ce titre s'élève à 4 071,15 EUR.

Quant au dommage moral, la requérante sollicite 25 000 EUR, du fait de l'humiliation qu'elle a dû éprouver après les faits.

- 54. Le Gouvernement conteste ces prétentions.
- 55. Eu égard aux violations constatées en l'espèce (paragraphes 44 et 51 ci dessus) et compte tenu de sa jurisprudence pertinente, la Cour statue en équité et alloue à la requérante 7 000 EUR, pour les dommages matériel et moral confondus.

B. Frais et dépens

- 56. La requérante demande également :
- 635,35 EUR, pour les déplacements de ses avocats et d'elle-même;
- 271,25 EUR, pour les examens médicaux passés à l'hôpital universitaire d'Ege;
- 645 EUR, pour les frais de communication, de traduction et de secrétariat;
- 5 250 EUR d'honoraires, dont les 4 000 payables en cas d'un constat de violation.

Pour appuyer ces prétentions, qui s'élèvent à 6 801,60 EUR, la requérante fait valoir :

- un contrat d'avocat, passé le 21 mars 2006
 et ne portant que sa signature ;
- deux reçus relatifs à un versement de 2 $\,$ 000 YTL (environ 1 123 EUR) effectué à Me Cengiz ;
 - un récépissé d'envoi postal.
 - 57. Le Gouvernement estime que ces

- 1562.50 歐元,因為事件發生後當地 媒體廣為報導而造成為數不少客源之損失。

所請求之總額為 4071.15 歐元。

關於精神上損害,因本案申請人就這些 事件所遭受到之侮辱,請求賠償25000歐元。

- 54、被告政府對這些請求有異議。
- 55、考量到本案涉及之違反情事(參照前揭第44點及第51點)及相關判例,本院秉持公正作出決定並判予本案申請人財產上及精神上損害賠償共7000歐元。

二、其他支出及訴訟費

- 56、本案申請人亦請求:
- 635.35 歐元,本身及其律師之交通費。
- 271.25 歐元,愛格大學醫院醫療檢查 費用。
- 645 歐元,通訊費、通譯費及一般行 政費用。
- -若本案申請人獲勝訴,應支付律師費 5250歐元其中之 4000歐元。

本案申請人提出以下文件以佐證上述總額為 6801.60 歐元之請求:

- -與律師簽訂之契約,成立於 2006 年 5 月 21 日並僅有其簽名。
- -二張支付費用 2000 新土耳其里拉(約 1123 歐元)予 Cengiz 先生之收據

-一張郵寄收據

57、被告政府認為這些數額有些誇大,

sommes sont exagérées et, du reste, non justifiées par des écrits pertinents, sachant que les honoraires fixés par un contrat d'avocat ne répondent qu'aux intérêts réciproques des signataires et ne lie pas la Cour.

58. Selon la jurisprudence de la Cour, un requérant ne peut obtenir le remboursement de ses frais et dépens que dans la mesure où se trouvent établis leur réalité, leur nécessité et le caractère raisonnable de leur taux (voir, par exemple, *Bottazzi c. Italie* [GC], n° 34884/97, § 30, CEDH 1999 - V, et *Sawicka c. Pologne*, n° 37645/97, § 54, 1^{er} octobre 2002). En l'espèce, compte tenu des éléments en sa possession et des critères susmentionnés, la Cour accorde à la requérante la somme de 3 000 EUR, pour tous frais et dépens confondus, plus tout montant pouvant être dû au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.

C. Intérêts moratoires

59. La Cour juge approprié de baser le taux des intérêts moratoires sur le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de la Banque centrale européenne majoré de trois points de pourcentage.

PAR CES MOTIFS, LA COUR, À L'UN-ANIMITÉ.

- 1. *Dit* qu'il y a eu violation matérielle de l'article 3 de la Convention ;
- 2. *Dit* qu'il y a eu violation de l'article 13 de la Convention ;
 - 3. Dit
 - a) que l'Etat défendeur doit verser à la

而且沒有相關文件佐證;蓋一份與律師簽訂 之契約僅能簽約當事人雙方交換的利益,不 能拘束法院。

58、根據本院以往相關判例,申請人要求償還所支出之費用,僅以能證明該數額之真實性、必要性及合理性者為限(參照,例如:Bottazzi 對義大利 判決[全院判決 16],第34884/97 號,第30 點,1999 年歐洲人權法院判決第五卷以及2002年10月1日作成之Sawicka對波蘭判決,第37645/97號,第54點)。於本案中,考量到她所持有之數據資料以及前述之標準,本院判予本案申請人總共3000歐元之數額,包含所有費用支出加上所有的增值稅額。

三、遲延利息

59、本院決定以歐洲央行之邊際放款利率再加百分之三作為遲延利息之計算基礎。

根據上述理由,本院一致同意:

- 1、判決確實構成本公約第3條之違反。
- 2、判決構成本公約第13條之違反。
- 3、判決
- (1)被告國應自本判決依本公約第 44 條

requérante, dans les trois mois à compter du jour où l'arrêt sera devenu définitif conformément à l'article 44 § 2 de la Convention, les sommes suivantes, plus tout montant pouvant être dû à titre d'impôt, à convertir en nouvelles livres turques au taux applicable à la date du règlement :

i.7 000 EUR (sept mille euros) pour dommages matériel et moral confondus ;

ii.3 000 EUR (trois mille euros) pour frais et dépens ;

b) qu'à compter de l'expiration dudit délai et jusqu'au versement, ces montants seront à majorer d'un intérêt simple à un taux égal à celui de la facilité de prêt marginal de la Banque centrale européenne applicable pendant cette période, augmenté de trois points de pourcentage;

4. *Rejette* la demande de satisfaction équitable pour le surplus.

Fait en français, puis communiqué par écrit le 2 octobre 2007 en application de l'article 77 § § 2 et 3 du règlement.

Fatoş ARACI Greffière adjointe Nicolas BRATZA Président 第2項之規定確定時起三個內,將下列款項 加上所有稅額,依支付當日之匯率換算成新 土耳其里拉,支付予本案申請人:

1)元(七千歐元)之財產上及精神上損 害賠償金

2)元(三千歐元)之相關支出及訴訟費

(2)自前述期間屆滿至支付之時,系爭賠 償數額將依歐洲央行邊際放款利率再加百分 之三之利率加計利息。

4、駁回其餘請求。

以法語完成,依本院規則第77條第二項及 第三項於2007年10月2日為書面通知。

副書記官 Fatoş ARACI

審判長 Nicolas BRATZA

名 詞

- 1. le comportement délictueux 違法行為
- le commissaire (n.) 警察分局局長
 le commissariat (n.) 警察分局,派出所
- convoquer (v.) 傳喚
 la convocation (n.) 傳喚, 傳票
 le signataire de la convocation 傳票的簽署人
- 4. le dire (n.) 聲明, 陳述, 供述
- 5. le procureur (n.) 檢察官
- 6. déférer (v.) 控告,提起訴訟
- 7. le tribunal correctionnel 輕罪法庭
- 8. la caution (n.) 保釋金,保證金
- 9. la maison d'arrêt 拘留所 la détention (n.) 拘留,監禁
- 10. récuser (v.) 迴避,拒絕
- 11. la cour d'assises 重罪法庭
- 12. pareille incertitude devant profiter à la requérante 有疑唯利被告
- 13. la provocation (n.) 挑釁、挑惹
- 14. l' emprisonnement (n.) 監禁
- 15. l'amende (n.) 罰款,罰金
- 16. commuer (v.) 減輕(刑罰)
- 17. le pourvoi (n.) 上訴
- 18. infirmer (v.) 撤銷,廢除,宣告無效
- 19. la Cour de cassation 最高法院
- 20. le délit (n.) 輕罪
- 21. I' élément constitutif 構成要件
- 22. acquitter (v.) 宣告無罪
- 23. la sous-préfecture 縣警局
- 24. la compétence (n.) 管轄權
- 25. le conseil administratif 行政委員會
- 26. médicolégal (adj.) 法醫學的
- 27. poursuivre (v.) 起訴、訴究
- 28. le non-lieu (n.) 不受理

- 29. voie de fait 粗暴行為,動手打人
- 30. l' impunité (n.) 不受處分,不受處罰
- 31. la valeur probante 證據能力
- 32. être sujet(te) à caution 靠不住的,站不住腳的
- 33. prédisposer (v.) 使具有……的素質或 傾向
- 34. le parquet (n.) 檢察機關
- 35. une légitime défense 正當防衛
- 36. le mécanisme judiciaire 司法機關
- 37. le fondement (n.) 依據、理由
- 38. la réparation (n.) 賠償
- 39. la Haute Partie contractante 締約國
- 40. le dommage (n.) 損害,損失
- 41. l' honoraire (n.) (自由職業者的)酬金
- 42. le jour ouvrable 工作日
- 43. l' audience (n.) 庭訊, 審理
- 44. les frais (n.) 費用,開支
- 45. les dépens (n.) 訴訟費
- 46. la taxe sur la valeur ajoutée 增值稅
- 47. moratoire (adj.) 延期的,延期償付的
- 48. la facilité de prêt marginal 邊際放款機制
- 49. le défendeur (n.) 被告
- 50. le règlement (n.) 結算, 支付

(全文完)